



DECISION

concernant la déclaration sans suite d'un
marché afférent à la réalisation d'étude de
stabilité de la digue en remblais de la retenue de Beaune 2 (Classe B) en préalable de la mise à jour de l'étude de dangers à l'ouvrage

N° 25590

LE PRESIDENT DE LIMOGES-METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;

Vu la délibération n°9.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu le Code de la commande publique du 31 août 2019 et notamment son article R.2123-4 ;

CONSIDERANT que les conclusions, avant d'être élues la réalisation de l'étude de stabilité de la digue en remblais de la retenue de Beaune 2 (Classe B) en préalable de la mise à jour de l'étude de dangers à l'ouvrage n'a été formée, par voie de procédure, le 07/05/2024, la date limite de remise des offres étant fixée au 08/04/2024 ;

CONSIDERANT qu'un nouveau marché est attendu pour ne marcher nécessitant une attribution substantielle de ses attributions ;

CONSIDERANT que les articles R.2123-1 et R.2123-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime qui en l'espèce, réside à l'expiration du délai ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment ;

DECISION

La procédure relative n°2024-1023000-00 relative à « la réalisation de l'étude de stabilité de la digue en remblais de la retenue de Beaune 2 (Classe B) en préalable de la mise à jour de l'étude de dangers à l'ouvrage » est déclarée sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 29/08/2024

Publié le jeudi 29 août 2024



Recueil des délibérations - Direction de l'urbanisme
et de l'équipement
N° 25590 - 29/08/2024

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à la réalisation de l'étude de stabilité de la digue en remblais de la retenue de Beaune 2 (Classe B) en préalable de mise à jour de l'étude de dangers à l'ouvrage

1 DOCUMENT - Publié le 29 Août 2024



DEC_CP_25590_ETUDE_STABILITE_DIGUE_BEAUNE_2.pdf
(.pdf, 238,0 Ko)



TÉLÉCHARGER